



Règlement factures lors d'une succession..

Par **BRETON1**, le **07/02/2011** à **21:05**

Bonjour,

Je suis actuellement le curateur (curatelle renforcée) de ma mère.

Elle est l'unique héritière de son frère qui est décédé. Pendant son séjour à l'hôpital mon petit cousin éloigné, s'est occupé du chien de mon oncle.

Mon oncle a donné sa voiture qui était récente avec un très faible kilométrage à ce petit cousin.

Lors du règlement de la succession ce dernier a présenté des factures d'un montant de 1379€ correspondant aux soins de ce chien.

Ma mère, ainsi que mes frères sont opposés au règlement de ces factures, jugeant que mon oncle a légué sa voiture en contre partie.

Il n'existe aucun document disant que mon petit cousin devait être remboursé de ses frais.

Question: En cas de refus de payer ces factures y a-t-il un risque de bloquer la succession? Puis-je refuser de payer ces factures.

D'avance merci pour votre réponse.

Jean-Claude.